DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE
DE
GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 9 NOVEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Jeudi Neuf du mois Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Louis ANDRE – Mme Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Sylvia HENRY – Mévice VÉRITÉ – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mmes Wennie MOLIA – Meggza ALEXIS – MM. Lucas ALBERI – Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Teddy BARBIN (s'est momentanément déplacé) – Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Mmes Marguerite MURAT (excusée ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – MM. Jules FRAIR (s'est momentanément déplacé) – M. David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN (excusée, pouvoir donné à M. Jules FRAIR) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 3 novembre 2023
Date d'affichage : 3 novembre 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 26
Absents : 11
Procurations : 4
Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET
Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Monsieur Jimmy DAMO

CM-2023-8S-DRH-82

RAPPORT EGALITÉ FEMMES/HOMMES
-
ANNÉE 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.2311-1-2 et D 2311-16 ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231109-CM20238SDRH82-DE
Date de réception préfecture : 20/11/2023

Vu le code de la fonction publique ;

Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et notamment l'article 61 ;

Vu le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales ;

Considérant que le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes doit être présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire ;

Considérant qu'il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes ;

Considérant que ce rapport a été présenté à la Commission Performance Durable en date du 6 novembre 2023 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, tel que joint en annexe, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2024.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 0 NOV. 2023

Et publication ou notification le

2 2 NOV. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 9 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET -

Le secrétaire de séance

- Jimmy DAMO -

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20231109-CM20238SDRH82-DE
Date de réception préfecture : 20/11/2023